Zeitschrift: Revue historique vaudoise

Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie

Band: 65 (1957)

Heft: 2

Quellentext: Nottes relatives à la Révolution de Berne pour M. Mallet Du Pan

Autor: Erlach, Gabriel-Albert von

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 02.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Nottes relatives à la Révolution de Berne pour M. M.[allet] D[u] P[an]

Ces « Nottes » sont restées plus de 150 ans inédites à Londres. Elles faisaient partie des papiers laissés par Mallet du Pan, le fameux publiciste genevois, à son fils, et transmis depuis de père en fils. Sir Victor Mallet, ambassadeur de S.M. la reine d'Angleterre, l'aîné des descendants actuels de Mallet Du Pan, a bien voulu m'autoriser à les publier et je l'assure ici de ma reconnaissance. Elles paraissent être de la main du baron Gabriel-Albert von Erlach von Spiez, qui s'était lié avec le Genevois au temps où il était bailli de Lausanne, et où Mallet du Pan le renseignait sur l'état des esprits en France. De nombreuses lettres de G.-A. von Erlach figurent dans les papiers Mallet du Pan. Le document n'est pas daté mais le texte montre qu'il ne peut être antérieur à la fin d'avril 1798.

Il est intéressant de comparer ce récit de l'ancien bailli de Lausanne avec celui du Trésorier du Pays de Vaud qui y est dépeint de façon si peu flatteuse, Wolfgang-Charles de Gingins, seigneur de Chevilly. Sous le titre de Charles de Gingins-Chevilly, trésorier du Pays de Vaud en 1798, Maxime Reymond en a donné d'importants fragments (R.H.V., 1928). Je n'ai pas encore pu, malheureusement, retrouver l'original aux Archives Cantonales Vaudoises et ne me réfère donc qu'à cette publication.

CÉCILE-RENÉ DELHORBE.

A une des premières séances du Conseil Secret après la Saint Martin ² M. d'Erlach de Spiez fit la Motion de s'emparer du Poste de Pierre Pertuis, ou au moins de la Ruchonette, de l'Erguel, et du Munsterthal, de mettre des Trouppes du Pays

² La Saint-Martin est le 11 novembre.

¹ W.-C. de Gingins-Chevilly (1728-1811). Fils d'une Mulinen, époux d'une Tillier, ancien officier aux gardes, ancien bailli de Trachselwald, il fut nommé Trésorier du Pays de Vaud en remplacement de Bernard de Muralt en 1795. Ce Vaudois donnait évidemment aux Bernois des garanties solides de fidélité, mais il assure n'avoir accepté sa mission qu'à contre-cœur.

de Vaud sur les frontières de ce même Pays de Vaud, et d'envoyer quelqu'un à Vienne et à Berlin représenter le Danger dans lequel nous nous trouvions. Mr Frisching de Landshut se leva et répondit qu'il n'était pas temps d'employer la massue d'Hercule, ce furent ses propres termes, cependant la proposition de mettre des trouppes sur pied au Pays de Vaud et de s'emparer des défilés de l'Evêché de Bâle, c'est à dire de la partie qui appartenait à la Suisse, fut selon les règles envoyé en Délibération en Conseil Secret, mais celui-ci ne fit jamais rapport sur cet objet, et celui d'envoyer à Berlin et à Vienne ne fut pas seu-lement mis aux voix.

Cependant le Danger devenait tous les jours plus pressant, le renvoi de nos Députés de Paris, les insolences de certaines gens du Pays de Vaud, les démarches des Français, les lettres de Mingaud ² prouvaient de reste que nous n'avions plus de mesures à garder et qu'on n'en prenait aucune. Enfin le Conseil Secret proposa au Commencement de Décembre d'envoyer le Trésorier du Pays de Vaud dans ce Pays-là, on lui donna les Pleins Pouvoirs les plus étendus, et il partit avec deux Membres du Gouvernement qu'il choisit lui-même pour son Conseil ³.

Ce magistrat, grand Terrier au Pays de Vaud dont il était originaire et où il possédait plusieurs terres 4 ne fit aucun usage de ses pouvoirs, il ne mit pas un homme sur pied, il ne prit aucune mesure de vigueur, comme il était grand Harangueur de son métier, il se contenta de haranguer les Conseils de Lausanne, il n'augmenta pas même la Garnison de Chillon, où il n'y avait que quelques Invalides commandés par un homme du Pays de Vaud très suspect 5, il caressa les malintentionnés, leur fit juger qu'il avait peur, mécontenta les Gens attachés au Gouvernement en les éloignant de sa personne par sa hauteur,

⁴ Notamment à Chevilly, Orny et Moiry. A.C.V., Archives de la Sarraz, D9, Acte de partage de 1811.

5 S'agit-il d'un nommé Warnery, qui écrit à Berne le 25 janvier 1798? (A.E.B., Wehrwesen I, folio 697 sq.)

¹ Albrecht v. Frisching (1735-1813), frère de Karl-Albrecht, bailli de Landshut en 1782.

François-Xavier Mengaud, chargé d'affaires du Directoire en Suisse.

3 Le Trésorier (R.H.V., 1928, op. cit.) les nomme le général Graffenried d'Aubonne et le colonel Sinner de Payerne. Il doit s'agir d'Abram v. Graffenried, colonel, ancien bailli d'Aubonne, né en 1738, et de Louis-Philibert v. Sinner, colonel, ancien gouverneur de Payerne, né en 1740.

par une réception froide, et en recevant mal leurs avis et leurs personnes. Comme il était avare par caractère et par politique, il ne donna pas un verre d'eau à personne, et ne payait même pas les exprès qui lui apportaient des avis. Aussi ne tarda-t-il pas à être isolé, il ignoroit ce qui se passoit autour de lui, ne s'occupoit que de ses affaires personnelles, et perdait son temps à dicter des lettres au Conseil Secret, et à lire celles qu'il en recevait. Les mécontents surent très bien profiter d'une aussi mauvaise conduite, leur activité redoublait, les Couriers étaient établis entre les Villes et même avec Arau, un Commissaire français vint loger pendant huit jours dans une Maison en face du Trésorier 1 et distribua de l'argent aux Meneurs sous prétexte d'approvisionnement pour les Trouppes françaises en Savoye. Les Français entrèrent dans la partie Suisse de l'Evêché de Bâle vers le milieu de décembre. La nuit du 1 er janvier on tenta une Révolution à Lausanne, le Trésorier ne bougea pas et on ne mit pas un homme sur pied. Dès ce moment la marche de la Révolution fut rapide. Le 4 janvier à 7 heures du soir M. d'Erlach de Spiez fut appelé en Conseil Secret, on lui dit qu'il devait partir au plutôt pour Lausanne où on lui donnerait des Plein Pouvoirs pareils à ceux du Trésorier et qu'on avait pris la Résolution de faire prendre les Armes à tous les habitans du Pays de Vaud un même jour pour leur faire prêter le Serment de fidélité, que pour cet effet on enverrait des Députés par tout pour le recevoir. Mr. d'Erlach représenta que ce n'était pas le moment de s'amuser à faire prêter des Sermens, qu'on aurait dû il y a longtems rassembler des Trouppes, que les Français étant maîtres des passages de l'Evêché de Bâle, il fallait des mesures plus fortes, et que celle-ci était très mauvaise, puisqu'elle ne servirait probablement qu'à hâter le moment de la Scission et ferait connaître leurs forces aux mécontens. On fut sourd à ses Representations, et il fut décidé que le lendemain on proposerait cette Mesure au Conseil Souverain. M. d'Erlach les répéta devant ce Tribunal suprême, mais il ne fut pas écouté, et la chose fut décidée. Cependant on avait caché à tout le monde,

¹ Je n'ai pas pu apprendre quelle maison W.-C. de Gingins-Chevilly possédait alors aux abords immédiats de Lausanne. Il n'en est pas fait mention dans l'acte de partage de 1811.

et même à M. d'Erlach, l'Etat véritable des choses au Pays de Vaud, et peut-être le Conseil Secret les ignoroit-il lui-même.

Mr d'Erlach arrive à Lausanne le 7 janvier 1798, il avait envoyé un homme à cheval devant pour prévenir le Trésorier de son Arrivée, qui en la saison ne pouvait pas être avant la nuit, il fut un peu surpris de trouver son Courier au Champ de l'Air qui était venu pour l'avertir de la part de M. le Trésorier d'envoyer son Carosse au Lion d'Or et de se rendre chez lui par derrière Bourg 1. Il ne tarda pas apprendre le motif de cette Précaution. M. le Trésorier parut surpris et presque fâché de son Arrivée, là M. d'Erlach apprit avec étonnement, que le Club était organisé, permanent, et fesait des Patrouilles. M. d'Erlach prit le parti d'aller encore, le même soir, seul, chez M. le Bourguemestre de Saussure², il ne rencontra ni Patrouille, ni personne en chemin. M. le Bourguemestre lui dit que les affaires allaient très mal, que le Club était non seulement organisé et permanent, mais armé, qu'il avait un poste rue St-François, et je crois un à la Maison de Ville, que ce Club correspondait avec presque toutes les villes du Pays de Vaud, et surtout avec Vevey et Nyon; si on n'accordait pas sur le champ l'Assemblée des Etats, il ne doutait pas que les Français ne fussent appellés; qu'il était persuadé que son Arrivée, dès qu'elle serait connue, ferait une sensation terrible, qu'il le conjurait de prendre garde à lui, et qu'il ne lui cachait pas qu'il ne le croyait pas en sûreté, que, quoique toutes les honnêtes gens de la Ville fussent fort de son avis, ils ne pouvaient rien parce qu'ils étaient intimidés, que les Clubistes en revanche le haïssaient, craignaient sa fermeté et ne manqueraient pas de chercher à se défaire de lui. Ce Discours ne lui fit pas peur, il savait que les Lausannois n'étaient pas méchans, et il crut que c'était le moment de témoigner courage et confiance. Il prit donc le parti de loger, non pas hors de Ville avec M. le Trésorier et ses adjoints, mais au Lion d'Or au milieu des Clubistes, et dès le lendemain il se promena à pied par toute la Ville seul, se montra par tout, et ne reçut pas la moindre insulte, il répéta ces Promenades tous les jours sans

¹ L'annonce de son arrivée aurait provoqué d'après le Trésorier « une commotion » à Lausanne. G.-A. d'Erlach, dit-il encore, était accompagné de « M. de Graffenried de Lonay », évidemment Emanuel v. Graffenried, seigneur de Blonay, né en 1762. R.H.V., 1928, op. cit.

² Victor-Benjamin de Saussure.

aucun inconvénient, et la nuit quand il se retirait, ni le Poste de St-François, ni les fréquentes Patrouilles qu'il rencontrait ne lui disaient mot, il est vrai que la nuit il était bien accompagné.

Le 8 janvier l'ordre fut publié dans tout le Pays de Vaud de prendre les Armes et de se rendre chacun à sa place d'Allarmes. Dans la matinée il arriva plusieurs Députations du Comité de Surveillance. J'ai oublié de dire que le Conseil et CC de Lausanne n'avait été conservé que pour la forme et ne s'occupait que d'affaires ordinaires, tout le Pouvoir avait été remis à un Comité de surveillance présidé à la vérité par le Bourguemestre qui était terrorisé au suprême Degré, et dont l'Ame était le Directeur actuel Gleyre¹. Le Comité prit l'Allarme de ce rassemblement et envoya une Députation à M. le Trésorier pour l'empêcher; comme cette Demande ne pouvait être accordée, vu que c'était par ordre du Souverain que ce Rassemblement devait avoir lieu, le Comité changea la Demande en celle que ce ne fût pas M. d'Erlach qui fit le Discours et reçut le Serment, mais M. le Trésorier², celui-ci trouva lui-même qu'étant le premier en grade, c'était à lui à le faire, ses deux Conseillers le trouvèrent de même et M. d'Erlach crut ne devoir pas insister. Ces gens avaient pris tant d'ombrage de lui qu'une Députation pareille de Vevey, présidée par le Sous Préfet d'à présent Perdonnet 3, osa demander qu'il fût éloigné. Le 8 et le 9 se passèrent à recevoir des Députations de toutes les Villes presque, et surtout de Lausanne qui dans ces deux jours en envoya au moins une demidouzaine tendantes à demander le Renvoi du Rassemblement, la Convocation des Etats et cherchant à terroriser la Commission par l'approche des Trouppes françaises, dont on exagérait le nombre, et par d'autres incidens.

Le 10 deux Bataillons du Régiment de Lausanne se rassemblèrent à la Place de Monbenon en Armes, avec les Canoniers, Dragons, chasseurs de Bailliages, tout le Magistrat, le Clergé, les Habitans et les Députés des Communes s'y trouvèrent, hors partie des Clubistes.

La veille on avait mis tout en œuvre pour empêcher les Paysans de s'y rendre, on avait envoyé des Emissaires dans les

Pierre-Maurice Glayre, bien entendu, nommé Directeur le 17 avril 1798.
 Ce n'est pas tout à fait la version du Trésorier. R.H.V., 1928, op. cit.

³ Sans doute Alexandre Perdonnet (1736-1807).

campagnes avec ce dernier Avis. Cependant tous vinrent. M. le Trésorier fit former un Bataillon, il fit un Discours, court mais bon, et le Serment de Fidélité fut prononcé avec enthousiasme. Cela fait, M. le Trésorier congédia tout le monde et se retira chez lui tout de suite. M. d'Erlach resta encore long tems et parla à plusieurs Compagnies, il vit défiler la Trouppe et ne se retira qu'après. Il n'est pas douteux que si dans ce moment on avait gardé cette Trouppe (dont au moins les deux tiers étaient dévoués à leur Souverain) rassemblée, on n'eût arrêté les Clubistes, qu'on se fût rendu facilement maître de la Ville et que le Souverain eût repris l'autorité perdue par la faiblesse de M. le Trésorier. Mr d'Erlach le comprit bien et hésita s'il ne se servirait pas de l'amour et de la confiance que les honnêtes gens avaient en lui, pour reprendre l'Autorité et dissiper les factieux. Mais un peu de réflexion l'en empêcha. M. le Trésorier était son supérieur, et celui-ci ne voulant pas cette mesure M. d'Erlach pouvait échouer, et serait chargé de tout le Blâme et d'une grande Responsabilité, n'ayant pas d'ordre de le faire, mais seulement un Plein Pouvoir égal à celui de son supérieur. 2° S'il y avait eu une seule goutte de sang répandue, ç'aurait été commencer la Guerre civile et porter la désolation dans ce beau Pays, M. d'Erlach en aurait été regardé comme le seul Auteur et blâmé peut-être même à Berne. 3° Quand même il n'y aurait pas eu une seule goutte de sang répandue cela n'en aurait pas moins fourni un Prétexte aux Français pour venir en Suisse d'après leur Publication, et M. d'Erlach aurait encore passé pour être l'Auteur de la guerre avec la France. Cependant si le CC de Berne avait encore pensé comme en 1792 i, lorsqu'il sauva le Pays de Vaud et Genève en jettant promtement et sans ordre 2000 hommes dans cette Ville, il aurait passé par dessus ces considérations peut-être, mais le CC était entièrement changé depuis 1795, et la façon de penser de la grande majorité était l'opposé de 1792. Ce n'était plus que faiblesse et lâcheté dans un Tribunal mené par la faction Démocratique.

Il s'en fallut de beaucoup que la cérémonie du Serment se fût passée partout comme à Lausanne, parmi les Députés choisis à Berne, il y en avait plusieurs de très faibles et portés peut-être

Au moment de la menace sur Genève de l'armée Montesquiou.

à favoriser la Révolution Elle se passa bien à Morges, à Yverdon, à Payerne, à Avanche, et dans toutes les Montagnes, à Sainte Croix, à la Vallée de Joux etc. Mais à Nyon le Magistrat le refusa, la trouppe le prêta; à Aubonne, tous les officiers, le major Arpeau 1 en tête, déclarèrent aux Députés qu'ils ne le prêteraient pas, sur quoi celui-ci ne fit pas même rassembler la Trouppe. A Cully les Quatre Paroisses de Lavaud refusèrent, à Moudon une grande partie de la Trouppe refusa. A Vevey tout refusa, et le Tumulte fut tel que le Député (fils de l'Avoyer de Mulinen) 2 en prit l'épouvante et s'enfuit sur le champ à Berne, quoique son Instruction portait de rester à sa place ou de se rendre à Lausanne. Mais le plus malheureux Evénement de ce jour-là fut la prise du Château de Chillon, l'imbécile Ballif de Vevey, nommé Tscharner³, épouvanté par les menaces d'un major des Alliaux 4 et par la Retraite du Député, signa un ordre de recevoir ce Major dans le Château avec une force égale à celle de la garnison. Cette affaire fut conduite par Mangourit 5, résident français en Valais, qui, depuis qu'il y était, avait travaillé les habitans de Bex, de Vevey, de Lavaux et de Lausanne. Ni M. le Trésorier, ni le Conseil de guerre n'avait songé à mettre ce Château à l'abri d'une telle entreprise, et il était difficile de le reprendre, vu que tout le gros Canon qui était au Pays de Vaud était renfermé dans le Château même.

Dès que cette nouvelle fut arrivée à Berne le Comité Militaire écrivit à M. d'Erlach pour lui offrir le Commandement Général du Pays de Vaud tel qu'il l'avait eu en étant Baillif à Lausanne, avec tout Plein Pouvoirs et l'offre de rappeler le Trésorier. M. d'Erlach refusa sans hésiter une Commission qu'il aurait acceptée avec plaisir au commencement de Décembre où encore on aurait pu tout sauver en mettant 7 ou 8 Bataillons sur les frontières, 4 Bataillons Allemands à Lausanne, et une

¹ Le major Jacques Arpeau passait pourtant deux ans auparavant pour un des plus fermes soutiens des Bernois. C. Delhorbe *Une Journée des Dupes au Conseil des Deux Cents, R.H.V.*, 1956, p. 177 sqq.

² Niklaus-Friedrich v. Mulinen (1760-1837), futur fondateur de la Société

² Niklaus-Friedrich v. Mulinen (1760-1837), futur fondateur de la Société suisse d'histoire.

³ Beat-Emanuel-Rudolf v. Tscharner (1752-1806).

⁴ Verdeil cite un Desalliaux comme adjoint du commandant Forneret dans la campagne de 1798 contre le Pays d'En-Haut.

⁵ Michel-Ange-Bernard de Mangourit (1752-1829), résident français en Valais au début de 1798.

Batterie sur une hauteur derrière Nyon, en déclarant à cette ville qu'on la brûlerait au premier pas que les Français feraient.

Mais les tems étaient bien changés. Chillon était perdu, la moitié du Pays de Vaud avait refusé le serment et rien n'était prêt, il n'y avait pas une pièce de gros Canon, pas un Bataillon Allemand en marche, aucune mesure pour la guerre, les Français venaient d'arriver au Pays de Gex, le Conseil Souverain était divisé, en un mot tout était trop tard et M. d'Erlach jugeait qu'un tel commandement à cette Epoque et dans ces Circonstances ne pouvait servir qu'à lui faire perdre sa Réputation. A son refus, on offrit le Commandement à M. le Colonel de Weiss, Baillif de Moudon, qui l'accepta sans hésiter. Cependant, au lieu de ne pas perdre un instant pour agir, dans un tems où chaque minute était précieuse puisqu'il avait tant fait que d'accepter, il resta encore un jour ou deux au château de Lucens pour achever une Brochure, et ensuite il vint à Lausanne, et s'y occupa principalement de la correction et de l'impression de cet ouvrage, occupation qui lui prit encore deux ou trois jours. Mais mon dessein n'étant pas d'éplucher sa conduite, ni d'en rendre compte, je dirai seulement qu'il eut des Conférences avec les Clubistes qui furent infructueuses, qu'il leur défendit de s'assembler, et qu'ils n'en firent rien, et qu'il crut avoir empêché l'attaque du Château de Lausanne, que les Clubistes n'avaient ni la volonté ni le pouvoir d'attaquer.

La prise de Chillon redoubla l'activité et les espérances des Révolutionnaires. M. d'Erlach reçut encore pendant plusieurs jours des Avis de ses Amis, de gens du Peuple, hommes et femmes, de gens de la Campagne, de Magistrats etc. de prendre garde à lui, qu'on en voulait à sa vie, ou au moins le conduire à Chillon. Il y avait eu pour cela plusieurs motions dans les Clubs, qui étaient restées sans effet, la chose fut encore proposée dans une Assemblée secrête chez un particulier, une servante qui l'avait entendue l'en avertit. Mangourit la leur fit conseiller par ceux de Vevey, la chose en elle-même était naturelle et en place, rien de plus simple que de le mettre comme otage à Chillon et même d'y mettre le Trésorier et son Conseil. Cela ne se fit pas et ne se tenta même pas, preuve évidente que le grand nombre n'était pas mauvais et ne voulait pas en venir à une révolte ouverte, à laquelle le Peuple fut entraîné peu après par 5 ou 6

particuliers qui appellèrent les Français. M. d'Erlach savait fort bien le Danger de sa Position, mais il ne put se résoudre à s'en aller quoiqu'il en eût obtenu la permission de Berne. Il ne crut même devoir rien changer à sa manière d'être jusqu'à ce que quelques jours après un des Conseillers de M. le Trésorier ayant obtenu son rappel partit, alors M. le Trésorier pria M. d'Erlach de venir loger avec lui, et il le fit.

M. de Weiss restant dans l'inaction, M. le Trésorier tâcha de r'avoir le Château de Chillon par la voye de la Douceur et des Négociations. Si alors on avait voulu se relâcher à Berne et promettre de convoquer non pas les Etats, mais une Assemblée composée de Députés des Communes du Pays de Vaud, il est vraisemblable, que l'on s'en fût contenté, et qu'on aurait rendu Chillon. Du moment qu'on avait négligé toutes les mesures quant au Pays de Vaud et à sa conservation, et qu'on avait laissé les Français s'emparer des Passages de l'Evêché de Bâle, il n'y avait plus d'autre parti à prendre que celui-là, duquel les Meneurs vaudois promettaient de se contenter, ou celui d'attaquer les Français dans l'Erguel et d'envoyer des Trouppes Allemandes au Pays de Vaud, et cela en grand nombre. Ce dernier parti avait de grands inconvénients 10 on aurait été abandonné sur le champ par tous les autres Cantons, qui ne cherchaient qu'un prétexte pour cela comme la suite l'a prouvé ; 20 en attaquant une puissance comme la France on se serait donné l'air d'une folle présomption, la partie n'eût pas été longtems égale, et tous les membres du Gouvernement eussent à la fin payé de leur tête une aussi folle entreprise et on aurait pu leur reprocher avec raison d'avoir causé la ruine de leur Pays et de leurs sujets. M. le Trésorier et M. d'Erlach conseillèrent donc à Berne d'adopter la première de ces mesures i quelque dangereuse qu'elle fût, comme la seule qui pût encore conserver l'état, au moins pour un tems, et conserver le Pays de Vaud. Mais on était si persuadé à Berne de tout ce que ferait M. de Weiss, et on avait si haute opinion que cela fut rejetté hautement et je doute même que le Conseil Secret aye produit en Conseil Souverain les lettres qui conseillaient cette Mesure.

La convocation de l'Assemblée des communes dont il est question plus haut.

Cependant la Révolution fesait tous les jours des progrès, Mangourit attisait le feu avec une activité extrême, l'insolence des Révolutionnaires allait en augmentant, le Ballif et le Magistrat de Nyon étaient pour ainsi dire en Guerre ouverte, les Français augmentaient dans le Pays de Gex, à Lausanne on négociait avec ceux de Vevey pour Chillon, Weiss perdait son tems, tout d'un coup arrivèrent deux Députés du Corps Helvétique, M. le Statthalter Wyss 1 de Zurich, et M. le Landamann de Reding de Schweiz², qui vinrent de Berne. Ils arrivèrent à Lausanne le 15 janvier comme Plénipotentiaires, Médiateurs, porteurs de paroles de paix et de Douceur, accompagnées de Menaces si les autres étaient sans effet. Une telle Députation qui ne s'était jamais vue à Lausanne aurait sans doute fait un grand effet un Mois plustôt; à cette Epoque elle ne fit pas la moindre Sensation, ce sont, disait-on, des Envoyés d'Aristocrates; on leur rendit à peine les Devoirs que leur Mission exigeait, il fallut que M. le Trésorier fît avertir le Conseil de Lausanne de leur envoyer une Députation, pour qu'il le fît; après avoir passé inutilement trois jours à Lausanne ils prirent le parti d'aller le 18 à Vevey, afin de négocier Chillon, ils n'y réussirent pas mieux, et peu s'en fallut qu'ils ne fussent insultés.

Ils revinrent donc à Lausanne, où on continua à négocier de part et d'autre, mais comme on ne voulait rien céder à Berne, que les prétentions des Vaudois augmentaient tous les jours, que les Presses nombreuses à Lausanne produisaient à tout moment quelque nouvelle proclamation séditieuse, que l'Autorité Souveraine était avilie et nulle, que les Révolutionaires devenaient tous les jours plus forts, plus nombreux et plus insolens, que le Danger enfin augmentait, les Députés Helvétiques, M. le Trésorier et M. d'Erlach prirent le parti de se retirer à Berne et de laisser les affaires de l'Etat entre les mains du général de Weiss, qui réunissait tous les Pouvoirs, et était alors à Nyon. Ils partirent donc de Lausanne le 20 janvier et le 23 la Révolution y éclata.

¹ David Wyss l'aîné, bourgmestre de Zurich de 1795 à 1798 (1737-1815).

² Alois v. Reding, futur commandant des troupes des Waldstätten contre les Français en 1798 (1765-1818). D'après le Trésorier leur arrivée aurait retardé son départ déjà résolu. (R.H.V., 1928, op. cit.)

Il est vraisemblable que si on eût envoyé M. d'Erlach avec des Plein Pouvoirs illimités dès le Mois de Novembre au Pays de Vaud la Révolution n'eût pas eu lieu. Personne à Berne ne connaissait ce Pays comme lui, quoique beaucoup de gens prétendissent le connaître, il avait demeuré dernièrement six ans à Lausanne où il avait étudié dans sa jeunesse, il avait commandé toutes les Milices Vaudoises réunies en 1792, il était connu du Militaire et il connaissait non seulement presque tous les Officiers mais tous les habitans un peu marquans, il était généralement estimé, aimé des personnes attachées au Gouvernement, il avait leur confiance et il était craint des factieux par la manière dont il avait comprimé, menacé, maintenu la tranquillité du Pays et sauvé Genève et le Pays de Vaud en 1792 par la promptitude avec laquelle Il avait fait entrer dans cette Ville 2000 hommes, qui furent rassemblés en 24 heures. En mettant sur pied la plus grande partie des Milices Vaudoises, en se fesant soutenir par quelques bataillons allemands, en fesant à l'égard de Nyon les Dispositions dont il a parlé plus haut, en renforçant la Garnison de Chillon avec un Commandant sûr et en faisant arêter cinq ou six personnes, on eût empêché les Français d'entrer, ils n'auraient point été appellés, ils auraient su qu'ils trouveraient de la résistance et que le vœu du Peuple n'était pas pour eux. Il fallait en même tems ne pas épargner l'argent, au lieu qu'on avait fait des Vilenies impardonnables, au point que même les Dépenses faites pour le passage de Bonaparte en novembre n'étaient pas payées, ce qui fesait crier avec raison ceux à qui on devait. M. d'Erlach apprit avec Etonnement cette Vilenie, le lendemain de son arrivée, il pria M. le Trésorier de donner ordre au Baillif de payer, et sur son refus il prit sur lui de donner un ordre, qui fut exécuté sur le champ à Lausanne par le Receveur, mais à Morges et ailleurs il ne le fut que longtems après la Révolution et ce ne fut point par la faute des Ballifs, mais par celle du Conseil Secret, ou de Celui des Finances, ou du Sénat.

Il n'entre point dans mon (intention? projet? propos?) 1 de parler des Griefs, fondés ou non fondés, des Habitans du Pays de Vaud, ni de la conduite peu judicieuse et peu mesurée de

¹ Mot oublié par la copiste.

quelques Ballifs, il eût été facile de redresser la plupart de ces Griefs, le peuple du Pays de Vaud est bon, facile à mener par la douceur et l'honneur, il était très attaché à son souverain, et un homme généreux, ferme, populaire et conciliateur, l'aurait facilement ramené et gagné, quoique par la négligence ou Ignorance des Ballifs et autres gouvernans il eût été bien négligé et était beaucoup moins bon qu'en 1792 ou 1793, ce que je ne puis m'empêcher de dire, c'est que l'homme qui a fait le plus de mal au gouvernement dans le Pays de Vaud était le Commissaire Général du Pays de Vaud, Manuel 1, mais laissons-là ces particularités, elles nous mèneraient trop loin.

Si M. M(allet) veut faire usage de ce que je viens de lui adresser il en est le Maître, je le prie seulement de ne le faire venir de moi ² ni de M. d'Erlach, mon principal but a été de le justifier vis à vis de M. M(allet), mais je crois qu'il ne sera pas fâché d'être justifié vis à vis de tout le monde. Le seul tort de M. d'Erlach a été d'accepter la Commission d'aller à Lausanne, lorsqu'il n'y avait plus de remède, mais 1° il ne pouvait pas refuser; 2° on lui avait laissé ignorer l'état dans lequel était alors cette Ville.

Les Français ont pris à l'Etat de Berne pour la valeur de plus de 80 millions, y compris les magasins de Bled, de Sel, de Vin, plus de 600 pièces d'artillerie et pour 25 000 Louis de poudre à canon.

Le général Brune ³ a eu pour sa part, sans compter nombre de Médailles d'Or, de Carosses de Particuliers qu'il a emmenés, vendus et distribués, les chevaux du malheureux général d'Erlach ⁴ et ceux de son frère, 80 000 Crones qu'il a emportés en Or, la crone fait 3 livres 15 sols de France, Les deux généraux de brigade, Rampon et ⁵ ont eu 100 000 Ecus, tous les Adjudans

¹ Rudolf-Gabriel Manuel (1749-1829), historien et économiste, membre de la Société suisse d'histoire naturelle et de la Société économique.

² Ce « moi » pourrait faire hésiter sur l'attribution des « Nottes » à G.-A. d'Erlach, si la ressemblance de l'écriture et du style n'était pas si grande. On doit, ou peut donc y voir un moyen de se couvrir.

³ Le futur maréchal de France, massacré par les royalistes en 1815.

⁴ Rudolf-Ludwig v. Erlach, massacré par ses soldats après la bataille du Grau-

⁵ Antoine Rampon (1759-1842) général divisionnaire et comte sous l'empire. Je n'ai pu déchiffrer le second nom. Est-ce le général Pijon (1758-1799)?

et Officiers de l'Armée d'Italie ont volé toutes les voitures et tous les Chevaux qu'ils ont trouvés.

On compte que le Commissaire du Gouvernement Rapinaz ¹ le général en chef Schauenbourg ² et le Commissaire Général Rouhier ³ ont eu chacun un Million sans compter ce que ce dernier a eu sur les Accords des Entrepreneurs, car par exemple sur celui de l'Entrepreneur des Vivres Hanet il avait 20 pour 100 de bénéfice sur chaque ordonnance, de sorte que s'il payait à Hanet 100 000 Livres il y en avait 20 000 pour lui, de sorte que cet objet seul lui a valu 240 000 livres. Amberg, secrétaire de Rapinaz, a eu 100 000 Ecus. Toussaint, premier secrétaire de Rouhière, a eu du Trésor 500 Louis, Basin, second valet, a eu 400 Louis; un troisième fesant aussi fonction de Palfrenier a eu 250 Louis. Le cuisinier de Rouhière a eu 1500 livres.

Le général Brune a fait donner à un grand coquin nommé le chatelain Junod 4 de Sainte-Croix, bailliage d'Yverdon, 1500 Louis pour services rendus à la Révolution du Pays de Vaud, c'est lui qui a mené les Ours à Paris.

Tous les Commissaires, qui étaient arrivés déguenillés, sont devenus riches et se sont mis en Linge, Vaisselle et Bijoux. Schauenbourg payait sa table avec des Bons de Vin sur les Caves de l'Etat, en bois et chandelle, il fesait fournir à l'Hôtel du Faucon 80 livres de viande par jour, 20 livres de chandelle, le bois et le Pain au-delà du nécessaire, et en partant il lui a donné un bon de 24 chars de Vin de la Vaux valans 25 Louis le Char. Rouhière se fesait de même fournir le Vin, le bois, la Chandelle, et son hôte payait encore environ le quart de sa table somptueuse, et des Présens en quantité de toutes parts. Le général Lorge s'est fait entretenir de tout avec Vingt Couverts par jour, par la municipalité de Berne, en a encore accepté un Présent pour sa femme en porcelaine et a eu 11 000 Livres qu'il a apporté de Sion et que Rapinat lui a laissé.

¹ Le trop fameux Rapinat, orthographié à la vaudoise.

² Alexis de Schauenbourg, inspecteur général et baron d'Empire, comte sous l'Ancien Régime (1748-1832).

³ Rouhier, ou Rouhière; il doit s'agir de Benoist Rouhière.

⁴ Victor-Théodore Junod (1759-1811), devenu chef de bataillon sous la Révolution vaudoise.